225 EX/29.INF
PARIS, le 4 septembre 2026
Anglais et français seulement

unesco
Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif
Deux cent vingt-cinquième session

Point **29** de l'ordre du jour provisoire

RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES NON GOUVERNEMENTAUX

APPLICATION DES DIRECTIVES CONCERNANT LE PARTENARIAT DE L'UNESCO AVEC LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES ET DES DIRECTIVES CONCERNANT LES RELATIONS DE L'UNESCO AVEC LES FONDATIONS ET D'AUTRES INSTITUTIONS SIMILAIRES

DÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Résumé

En application des Directives concernant le partenariat de l'UNESCO avec les organisations non gouvernementales (résolution 36 C/108) et des Directives concernant les relations de l'UNESCO avec les fondations et d'autres institutions similaires, le présent document contient les fiches des organisations dont la liste figure dans le document 225 EX/29 et dont l'on propose l'admission au statut d'association ou qui ont été admises au statut de consultation et/ou aux relations officielles par le Directeur général, ainsi que celles des fondations avec lesquelles le Directeur général a décidé de renouveler les relations officielles.

Le présent document doit être examiné en complément du document 225 EX/29.

Job: 2600585F

INTRODUCTION

1. En application des Directives concernant le partenariat de l'UNESCO avec les organisations non gouvernementales (résolution 36 C/108), le présent document contient, dans sa Partie I, la fiche individuelle de l'ONG partenaire officielle que le Directeur général propose pour admission au statut d'association (voir les paragraphes 3 et 4 du document 225 EX/29). Le Conseil exécutif en est saisi pour décision.

2. Conformément aux directives susmentionnées et aux Directives concernant les relations de l'UNESCO avec les fondations et d'autres institutions similaires (résolution 29 C/64), la Partie II du présent document contient les fiches individuelles des organisations non gouvernementales (ONG) admises au statut de consultation par le Directeur général depuis la 222e session (voir paragraphe 5 du document 225 EX/29), la Partie III présente les fiches individuelles des fondations admises avec lesquelles le Directeur général a établi des relations officielles depuis la 222e session (voir paragraphe 6 du document 225 EX/29) ; et, dans sa Partie IV, les fiches individuelles des fondations avec lesquelles le Directeur général a décidé de renouveler les relations officielles (voir le paragraphe 7 du document 225 EX/29). Les Parties II, III et IV sont soumises au Conseil exécutif pour information.

PARTIE I

ONG PARTENAIRE PROPOSÉE POUR L'ADMISSION AU STATUT D'ASSOCIATION

Fiche individuelle

ORGANISATION MONDIALE POUR L'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE (OMEP)			
Date de création :	1948	*Siège :*	OMEP-France 163 rue de Charonne 75011 Paris France omepworld.org
Relations officielles avec l'UNESCO depuis :	1996		
Statut précédent :	Statut consultatif		
Direction :	Mme Adrijana Višnjić-Jevtić – Présidente		
Représentation géographique de ses membres :	Internationale		
Mission et objectifs :	L'Organisation mondiale pour l'éducation préscolaire (OMEP) vise à défendre et promouvoir les droits de l'enfant, avec une attention particulière accordée au droit à une éducation et une protection de la petite enfance (EPPE) équitable, inclusive et de qualité à travers le monde pour les enfants, de zéro à huit ans, y compris une éducation au développement durable (EDD) dès leurs premières années d'apprentissage.		
Membres :	Particuliers et institutions		
Structure interne :	L'OMEP fonctionne grâce à une Assemblée mondiale, un Comité exécutif et des Comités nationaux.		
Activités :	L'OMEP fait progresser l'éducation et la protection de la petite enfance moyennant des activités de plaidoyer ; un renforcement des capacités, la diffusion des connaissances et un dialogue sur		

	les politiques fondées sur des données factuelles relatives à l'EPPE ; une participation aux processus politiques multilatéraux relatifs à l'éducation et aux mécanismes de coordination de la société civile ; et de la coopération avec l'UNESCO et ses partenaires dans le cadre de l'ODD 4 et des initiatives en matière d'EPPE.
Coopération avec l'UNESCO :	Partenaire de longue date dans le domaine de l'éducation et de la protection de la petite enfance (EPPE), l'OMEP a apporté une aide active à la Conférence mondiale sur l'EPPE (2022), en contribuant notamment à l'élaboration et au suivi de la Déclaration de Tachkent. Elle a organisé plusieurs webinaires conjointement avec l'UNESCO, notamment dans le cadre de la communauté de pratique sur l'EPPE, qui portaient sur des questions telles que les technologies numériques et l'IA, la formation des enseignants et la mobilisation de la société civile. L'OMEP a également contribué aux discussions et aux efforts de diffusion relatifs au Rapport mondial de l'UNESCO sur l'EPPE (2026), ainsi qu'au processus consultatif menant à l'adoption de la Recommandation sur l'éducation pour la paix et les droits de l'homme, la compréhension internationale, la coopération, les libertés fondamentales, la citoyenneté mondiale et le développement durable (2023). En tant que membre de la Consultation collective des ONG sur l'Éducation 2030 (CCONG), elle prend régulièrement part, en qualité de représentante des ONG internationales, au Groupe de coordination de la CCONG, en aidant à mobiliser ce groupe de parties prenantes et à coordonner les contributions de la société civile aux discussions et aux décisions relatives à l'agenda mondial de l'éducation. L'OMEP a également régulièrement participé aux mécanismes plus larges de coopération collective des ONG à l'UNESCO, tels que la Conférence internationale des ONG en partenariat officiel avec l'UNESCO et des activités de mobilisation collective organisées par le Comité de liaison ONG-UNESCO. Pour la suite, l'OMEP et le Secteur ED ont déjà recensé des voies à suivre pour une coopération renforcée dans le domaine de l'EPPE, consistant notamment à accroître la mobilisation des parties prenantes, à mettre son expertise et son réseau international au service du travail de l'UNESCO, et à favoriser la coopération sur la formation des enseignants, l'éducation au développement durable (EDD) et le dialogue sur les politiques fondées sur des données factuelles dans le domaine de l'EPPE.
Évaluation :	L'évaluation a permis de confirmer que l'OMEP a développé une coopération soutenue, durable et de longue date avec l'UNESCO, caractérisée par des contributions significatives au travail de l'Organisation dans le domaine de l'EPPE, notamment en participant aux processus politiques et normatifs de l'UNESCO et en contribuant durablement à ses mécanismes de coopération collective. Avec son expertise reconnue et son vaste réseau international s'étendant sur tous les continents, il est conclu que l'OMEP satisfait pleinement à l'ensemble des critères d'admission au statut d'association.

	Un partenariat plus étroit avec l'OMEP au statut d'association apporterait un cadre renforcé permettant d'approfondir la collaboration entre les organisations, en particulier dans les domaines de la mobilisation des parties prenantes, de la formation des enseignants, de l'éducation au développement durable et du dialogue sur les politiques fondées sur des données factuelles en matière d'EPPE.
Recommandation du Directeur général :	**Admission au statut d'association**

PARTIE II

NOUVELLES ONG ADMISES AU PARTENARIAT OFFICIEL AU STATUT DE CONSULTATION

Fiches individuelles

RESEAU ARABE POUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT (RAED)			
Date de création :	2007	*Siège :*	Building 3 - Masaken Masr Lel Taameer Zahraa El Maadi Str. Maadi, Le Caire 11742 Égypte raednetwork.org
Direction :	M. Emad Adly – Coordonnateur général		
Mission et objectifs :	Le Réseau arabe pour l'environnement et le développement (RAED) a pour objectif de renforcer le rôle et les capacités des organisations de la société civile dans la région des États arabes en promouvant le développement durable par le biais de la coopération, de la mise en réseau et des partenariats multipartites. Il vise à faire progresser la protection de l'environnement, la gestion durable des ressources naturelles et l'intégration de la prise en compte de l'environnement dans les politiques et les pratiques de développement, tout en favorisant la coopération régionale et la participation publique en ce qui concerne la prise de décisions relatives à l'environnement.		
Membres :	Institutions		
Représentation géographique de ses membres :	Régionale		
Structure interne :	La structure de gouvernance du RAED comprend une Assemblée générale, un Conseil des coordonnateurs nationaux et un Conseil exécutif.		
Activités :	Le RAED mène diverses activités dans la région des États arabes, dont la coordination de réseaux de la société civile, l'organisation d'ateliers et d'initiatives de renforcement des capacités, le soutien à la recherche et au dialogue sur les politiques, la mise en œuvre de programmes environnementaux et la facilitation d'échanges de connaissances et de bonnes pratiques entre les organisations de la société civile, les gouvernements, le monde universitaire, le secteur privé et les partenaires régionaux et internationaux.		
Ressources financières :	Cotisations des membres, activités génératrices de recettes et dons.		
Coopération avec l'UNESCO :	L'UNESCO entretient une coopération constructive de longue date avec le RAED, notamment par l'intermédiaire du		

	Programme hydrologique intergouvernemental (PHI), d'initiatives conjointes sur la mobilisation des jeunes et sur l'action climatique fondée sur l'éthique, et de collaborations dans les réunions des conférences des Parties (COP) de conventions multilatérales pertinentes organisées dans la région des États arabes. Par le biais de son expertise technique, de son vaste réseau régional et de sa forte présence communautaire, le RAED a démontré sa capacité à traduire le dialogue régional sur les politiques en action pratique et à soutenir la mise en œuvre des priorités de l'UNESCO aux niveaux régional et communautaire.
Décision du Directeur général :	**Admission au statut de consultation**

ARAB WATER COUNCIL (AWC)			
Date de création :	2004	*Siège :*	9 El-Mokhayem Al Da'em St., Al-Hay Al-Sades, Nasr City, 11471, Le Caire, Égypte www.arabwatercouncil.org
Direction :	M. Mahmoud Abu-Zeid – Président		
Mission et objectifs :	L'Arab Water Council (AWC) œuvre à améliorer la compréhension et la gestion des ressources en eau de la région des États arabes. Ses principaux objectifs consistent à accroître la coopération entre les pays, à renforcer les capacités techniques et institutionnelles et à promouvoir l'échange de connaissances et d'expertise.		
Membres :	Particuliers et institutions		
Représentation géographique de ses membres :	Régionale		
Structure interne :	La structure de gouvernance de l'AWC comprend une Assemblée générale, un Conseil des gouverneurs, un Comité exécutif, un Secrétariat permanent et des Comités spécialisés.		
Activités :	Les principales activités de l'AWC incluent des programmes et des projets techniques, notamment des études, des lignes directrices, des dialogues politiques et l'Initiative arabe des ressources en eau non conventionnelles; l'organisation d'événements clés sur l'eau et le climat et la participation à ceux-ci, notamment le Forum arabe de l'eau, le Forum mondial de l'eau, la COP-27 et la Semaine de l'eau du Caire, ainsi que des réseaux thématiques régionaux, dont l'ANCtR, pour appuyer le partage des connaissances.		
Ressources financières :	Contributions des membres, subventions et mécanismes de financement publics et/ou privés.		

Coopération avec l'UNESCO :	En tant que plate-forme régionale cheffe de file pour les questions relatives à l'eau, l'AWC entretient des partenariats bien établis avec un éventail de parties prenantes internationales et régionales, dont l'UNESCO. L'UNESCO et l'AWC coopèrent dans le cadre de diverses initiatives régionales relatives à l'eau, y compris la coorganisation de sessions techniques et de panels de haut niveau du Forum arabe de l'eau, la Semaine de l'eau du Caire, le lancement du Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau (2025), la célébration du 50e anniversaire du PHI et le Forum de collaboration scientifique régionale. La collaboration s'est poursuivie avec, notamment, la participation du Bureau de l'UNESCO au Caire au Forum arabe de l'eau en avril 2026. Une coopération continue est prévue dans le cadre de la mise en œuvre de la neuvième phase du PHI (PHI-IX), ainsi que de l'organisation d'événements techniques conjoints, de l'expansion de programmes de renforcement des capacités et d'un soutien aux États membres afin d'améliorer la gestion durable des eaux souterraines, l'adaptation au climat et l'interface science-politiques. Cela inclut également un appui coordonné au Conseil ministériel arabe de l'eau visant à diriger les contributions de la région à l'édition 2027 du Forum mondial de l'eau.
Décision du Directeur général :	**Admission au statut de consultation**

CENTRE FOR ENVIRONMENT EDUCATION (CEE)			
Date de création :	1984	*Siège :*	Thaltej Tekra, Bodakdev Ahmedabad – 380054 République de l'Inde ceeindia.org
Direction :	M. Kartikeya Sarabhai – Directeur		
Mission et objectifs :	Le Centre for Environment Education (CEE) a pour objectif de promouvoir la durabilité environnementale au moyen de l'éducation en améliorant la sensibilisation du public aux questions relatives à l'environnement et au développement, en renforçant les capacités institutionnelles et en dotant les enfants, les jeunes et les communautés des capacités nécessaires pour relever les défis environnementaux à l'aide d'une gestion responsable et de pratiques durables.		
Membres :	Particuliers et institutions		
Représentation géographique de ses membres :	Nationale		
Structure interne :	La structure de gouvernance du CEE se compose d'un Conseil directeur, aidé d'un Comité permanent et d'un Comité financier, ainsi que d'un Comité de gestion.		

Activités :	Le CEE conçoit du matériel et des outils pédagogiques et des programmes de formation ; élabore et met en œuvre des projets de démonstration dans les écoles, les universités et les communautés locales ; mène des recherches et documente les bonnes pratiques ; mobilise les enfants, la jeunesse et les communautés par le biais d'initiatives environnementales pragmatiques ; crée des réseaux et des plates-formes numériques de mobilisation des citoyens et de sensibilisation ; et collabore avec les institutions publiques, la société civile, les organisations internationales et le secteur privé sur des activités de coopération technique.
Ressources financières :	Contributions des membres, subventions et mécanismes de financement publics et/ou privés.
Coopération avec l'UNESCO :	Le CEE a contribué pendant plusieurs années à la promotion des priorités de l'UNESCO relatives à l'EDD, à la durabilité environnementale et à la mobilisation de la jeunesse par la recherche, le renforcement des capacités, la mise en œuvre de programmes et le partage de connaissances. Il a entretenu une coopération considérable de longue date avec l'UNESCO à travers la mise en œuvre du Cadre du Réseau mondial de l'EDD pour 2030, du Partenariat pour une éducation verte, y compris la mise à l'essai en Inde du projet de lignes directrices du Partenariat pour une éducation verte et un atelier régional sur la mise en œuvre de ce Partenariat pour les pays asiatiques, et la rédaction du *State of India's Environment Report 2023 (SoER)*.
Décision du Directeur général :	**Admission au statut de consultation**

GIRL CHILD NETWORK (GCN)			
Date de création :	2012	*Siège :*	Valley View Office Park, 5th Floor City Park Drive Off Limuru Road Parklands P.O. Box 2447-00200, Nairobi République du Kenya www.girlchildnetwork.org
Direction :	Mme Mercy Musomi – Directrice exécutive		
Mission et objectifs :	Le Girl Child Network (GCN) vise à protéger et promouvoir les droits de l'enfant, des jeunes et de la femme, en accordant une attention particulière à l'éducation des filles, à l'égalité des genres, à la protection de l'enfance et à l'autonomisation des communautés vulnérables.		
Membres :	Particuliers et institutions		
Représentation géographique de ses membres :	Nationale		

Structure interne :	La structure de gouvernance du GCN est composée d'une Assemblée générale, d'un Conseil des gouverneurs et d'un Secrétariat.
Activités :	Les activités du GCN incluent le plaidoyer et le dialogue sur les politiques relatives à l'éducation des filles, l'égalité des genres, la protection de l'enfance et les droits de l'enfant, des jeunes et des femmes ; l'éducation fondée sur la communauté, la santé, la subsistance et les programmes d'autonomisation des enfants, des jeunes, des femmes et des communautés vulnérables ; les initiatives de renforcement des capacités ciblant les acteurs locaux ; la recherche, les évaluations et le plaidoyer basé sur des données factuelles pour étayer les politiques et les programmes ; et la mise en réseau avec les communautés, les organisations de la société civile, les institutions publiques et les partenaires de développement pour soutenir une éducation inclusive et le développement communautaire.
Ressources financières :	Subventions et mécanismes de financement publics et/ou privés.
Coopération avec l'UNESCO :	Lauréat 2020 du Prix UNESCO pour l'éducation des filles et des femmes, le GCN entretient une coopération de longue date avec l'UNESCO, qui s'est illustrée à travers l'initiative *Les filles au premier plan*, la mise en œuvre du programme *Nos droits, nos vies, notre avenir* et d'autres initiatives d'éducation communautaire. En tant que plate-forme communautaire de premier plan, qui met en pratique des objectifs politiques à travers une mobilisation communautaire active, le GCN est bien positionné pour étendre sa coopération avec l'UNESCO en particulier dans les domaines de l'éducation inclusive, l'éducation des filles, la santé et le bien-être, l'égalité des genres et les environnements d'apprentissage sûrs.
Décision du Directeur général :	**Admission au statut de consultation**

HERITOPOLIS SOCIETY			
Date de création :	2023	*Siège :*	120 Neungdong-ro, Gwagjin-gu (Jayang-dong, Science Hall) Séoul, 05029 République de Corée www.heritopolis.org
Direction :	M. Michael Turner – Président		
Mission et objectifs :	Heritopolis Society est un consortium mondial consacré à la promotion de la recherche interdisciplinaire, du dialogue sur les politiques et du renforcement des capacités en matière de patrimoine métropolitain. Il vise à soutenir des politiques inclusives et durables en matière de patrimoine en générant des approches innovantes pour comprendre comment le		

	développement métropolitain refaçonne les valeurs du patrimoine et les pratiques de conservation.
Membres :	Particuliers
Représentation géographique de ses membres :	Internationale
Structure interne :	La structure de gouvernance de Heritopolis Society comprend une Assemblée générale et un Comité directeur.
Activités :	Heritopolis Society fonctionne en tant que consortium international UNI MetroHub d'ONU-Habitat sur le patrimoine et la métropole, rassemblant les universitaires, les professionnels, les institutions et les acteurs de la société civile. Ses activités sont axées sur la recherche et la production de connaissances relatives au patrimoine métropolitain, dont les résultats sont publiés dans le *Heritopolis Working Papers* ; le dialogue sur les politiques et le plaidoyer à travers des contributions à des forums mondiaux tels que le Forum urbain mondial, MONDIACULT et les processus d'ONU-Habitat ; des ateliers régionaux et des projets pratiques comme *Anthedon-Gaza: A Vision of Hope*, qui appuient le relèvement, la résilience et la cohésion sociale à travers le patrimoine.
Ressources financières :	Dons
Coopération avec l'UNESCO :	Heritopolis Society a déjà coopéré avec l'UNESCO dans le cadre de discussions des politiques internationales relatives au patrimoine dans le développement urbain durable et la recherche comparative sur les défis du patrimoine métropolitain, notamment par le biais de la Commission nationale coréenne pour l'UNESCO et dans le cadre de MONDIACULT 2022 et du Forum urbain mondial. En tant que plate-forme interdisciplinaire internationale pour la coopération et l'échange de connaissances entre différents acteurs travaillant à l'interface entre le patrimoine, les transformations urbaines et les contextes de relèvement, l'expertise et le rayonnement de l'ONG constituent une base solide pour une coopération accrue avec l'UNESCO dans des domaines de plus en plus pertinents pour la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial.
Décision du Directeur général :	**Admission au statut de consultation**

INTERNATIONAL CONFUCIAN ASSOCIATION (ICA)			
Date de création :	1995	*Siège :*	No.25, Choyangmensi Avenue, Dongcheng. Districl. Beijing Municipality Chine en.ica.org.cn
Direction :	M. Jiantei Ma – Secrétaire général		

Mission et objectifs :	L'International Confucian Association (ICA) a pour mission d'étudier et de préserver l'essence du confucianisme et d'autres philosophies culturelles traditionnelles chinoises, ainsi que de promouvoir leur diffusion et leur pratique à travers le monde. Elle encourage également les échanges et facilite l'apprentissage mutuel entre la civilisation chinoise et les autres civilisations, en vue de promouvoir la paix dans le monde, de faire avancer la civilisation humaine et de construire une communauté avec un avenir commun pour l'humanité.
Membres :	Particuliers
Représentation géographique de ses membres :	Internationale
Structure interne :	La structure de gouvernance de l'ICA comprend un Congrès, un Congrès des membres du conseil et le Comité exécutif.
Activités :	Les activités de l'ICA sont principalement axées sur la recherche et la production de connaissances sur le confucianisme moyennant la compilation et la publication de livres, de revues et de supports académiques ; des échanges académiques, notamment dans le cadre de conférences et forums internationaux, dont la conférence phare commémorant la naissance de Confucius ; l'éducation et la formation, sous forme de cours, de formations, d'ateliers, de conférences et de programmes, dispensés par des universitaires, sur le confucianisme et la culture chinoise traditionnelle ; et des rassemblements culturels, à travers des dialogues avec des universitaires confucéens et des échanges sur la culture chinoise traditionnelle.
Ressources financières :	Dons, cotisations des membres, services générateurs de recettes et subsides gouvernementaux.
Coopération avec l'UNESCO :	L'ICA a déjà pris part à des activités collaboratives avec l'UNESCO, notamment dans le cadre de la traduction et la publication, en 2021, de la version chinoise du *Manuel de développement des compétences interculturelles : les cercles d'histoires* de l'UNESCO, qui a contribué à une plus large diffusion des outils de l'Organisation dans le contexte chinois, ainsi que par le biais de conférences internationales tenues pour commémorer l'anniversaire de la naissance de Confucius, avec le soutien de l'UNESCO. Ces activités constituent la base d'une coopération accrue dans des domaines directement pertinents pour les priorités de l'UNESCO, notamment le renforcement du dialogue interculturel et interreligieux, de la diversité culturelle et de l'échange international.
Décision du Directeur général :	**Admission au statut de consultation**

INTERNATIONAL SPORT AND CULTURE ASSOCIATION (ISCA)			
Date de création :	1995	*Siège :*	Vesterbrogade 6D 1620 Copenhague Danemark www.isca.org
Direction :	M. Jacob Schouenborg – Secrétaire général		
Mission et objectifs :	L'International Sport and Culture Association (ISCA) fait la promotion de l'activité physique, de la santé, de l'éducation et de l'inclusion sociale par le biais du sport. Elle cherche à améliorer la santé, le bien-être et les effets sociaux, économiques et environnementaux par le biais du sport et de l'éducation physique, tout en favorisant la coopération internationale et le plaidoyer dans le domaine du sport au service du développement. L'ISCA accueille également *Sportanddev*, une plate-forme mondiale consacrée au sport au service du développement, rassemblant les parties prenantes du secteur pour promouvoir l'échange de connaissances et la collaboration.		
Membres :	Institutions		
Représentation géographique de ses membres :	Internationale		
Structure interne :	La structure de gouvernance de l'ISCA comporte une Assemblée générale, un Comité exécutif et un Secrétariat.		
Activités :	Le travail de l'ISCA est axé sur quatre activités principales : des projets thématiques promouvant l'inclusion sociale à travers le sport, la mobilisation de ressources, le renforcement des capacités et l'échange de connaissances ; des campagnes mondiales telles que la *Move Week* et le *European School Sports Day* ; la manifestation de premier plan *Move Congress*, qui rassemble plus de 500 parties prenantes du sport et de l'activité physique ; et le plaidoyer par le biais de *Sportanddev*, dont le MOOC phare, qui a mobilisé plus de 10 000 apprenants de 201 pays en vue de renforcer les politiques en matière de sport et de faire avancer les contributions aux ODD et à l'Agenda 2063 de l'Union africaine.		
Ressources financières :	Contributions des membres, subventions et mécanismes de financement publics et/ou privés.		
Coopération avec l'UNESCO :	L'ISCA a noué une coopération régulière avec l'UNESCO, contribuant à leurs priorités communes à travers le plaidoyer, la recherche et le renforcement des capacités dans le sport et l'éducation physique. Elle s'est mobilisée aux côtés du Comité intergouvernemental pour l'éducation physique et le sport (CIGEPS) et, à travers *Sportanddev*, a contribué aux travaux du Secrétariat sur l'impact global du sport ainsi qu'à des initiatives clés, telles que le Plan d'action de Kazan, l'initiative « En forme pour la vie » et la Coalition Sport pour le développement durable. La poursuite de la collaboration avec		

	le Secteur des sciences pourrait être axée sur le programme mondial de recherches, le développement de principes communs pour mesurer l'impact, le renforcement des données factuelles sur le retour sur investissement dans le sport, et le soutien à l'opérationnalisation des futures normes stratégiques mondiales pour un sport et une éducation physique inclusifs, équitables et sûrs.
Décision du Directeur général :	**Admission au statut de consultation**

MEDIA INSTITUTE OF THE CARIBBEAN (MIC)			
Date de création :	2017	*Siège :*	22B Old Hope Road Kingston 5 Jamaïque www.mediainstitutecaribbean.com
Direction :	M. Kiran Maharaj – Président		
Mission et objectifs :	Le Media Institute of the Caribbean (MIC) a pour objectif de renforcer les médias indépendants et viables dans les Caraïbes en faisant la promotion de la liberté d'expression, de l'accès à l'information, de l'éducation aux médias et à l'information, du journalisme éthique et de la durabilité des médias à l'aide de recherches, d'activités de renforcement des capacités, de dialogue sur les politiques et d'une coopération régionale.		
Membres :	Particuliers et institutions		
Représentation géographique de ses membres :	Régionale		
Structure interne :	La structure de gouvernance du MIC est composée d'une Assemblée générale et d'un Conseil d'administration.		
Activités :	Les activités du MIC sont axées sur la production de recherches, d'évaluations et de recommandations politiques sur des questions relatives aux médias ; le renforcement des capacités à l'aide de formations, d'ateliers, de bourses et de programmes de mentorat pour les journalistes, les professionnels des médias, les éducateurs et d'autres parties prenantes ; le rassemblement du dialogue sur les politiques et du partage de connaissances à travers les forums, les consultations et la coopération avec les acteurs des médias, les décideurs, la société civile et les partenaires du développement ; et la mise en œuvre d'initiatives régionales et nationales concernant le développement des médias, l'intégrité de l'information, la résilience face aux catastrophes et l'accès à l'information, y compris en coopération avec l'UNESCO.		
Ressources financières :	Dons et financement de projets, recettes issues de services de consultance et de formation.		

Coopération avec l'UNESCO :	Le MIC a entretenu une coopération régulière et substantielle avec l'UNESCO depuis 2020 à travers des initiatives régionales promouvant la liberté d'expression, l'accès à l'information et le développement des médias, notamment la mise en œuvre du projet « *Strengthening Information Integrity and Media Resilience in the Caribbean* », ainsi que les activités de renforcement des capacités, le dialogue sur les politiques et la recherche au niveau régional. Par le biais de son expertise technique, de son vaste réseau de professionnels et de sa forte capacité de mise en œuvre, l'organisation contribue à la mise en pratique des orientations normatives de l'UNESCO à l'aide de la recherche, du renforcement des capacités et de la mobilisation multipartite. Le partenariat offre également des possibilités de collaboration accrue dans des domaines tels que la viabilité des médias, l'intégrité de l'information, l'intelligence artificielle et la résilience face aux catastrophes.
Décision du Directeur général :	**Admission au statut de consultation**

MEDIA LAW FORUM (MLF)			
Date de création :	2020	*Siège :*	170, First Floor Hulftsdorp Street, Colombo 12. Postal Code – 01200, Sri Lanka www.medialawforum.org
Direction :	Dr Viranjana Herath – Président		
Mission et objectifs :	Le Media Law Forum (MLF) a pour mission de renforcer la gouvernance démocratique et l'obligation redditionnelle au moyen d'activités de plaidoyer juridique, de recherche, de mobilisation politique et de renforcement des capacités, tout en aidant les journalistes, les professionnels des médias et les acteurs de la société civile à faire face aux défis d'ordre juridique et réglementaire qui affectent la jouissance de leurs libertés fondamentales.		
Membres :	Particuliers		
Représentation géographique de ses membres :	Nationale		
Structure interne :	La structure de gouvernance du MLF est composée d'une Assemblée générale et d'un Conseil d'administration.		
Activités :	Les activités du MLF sont axées sur l'assistance juridique et le plaidoyer, notamment l'aide juridique, les actions stratégiques en justice et la mobilisation en faveur des réformes juridiques et politiques ; sur la recherche et l'élaboration de politiques, par le biais d'études, d'analyses juridiques, de notes d'orientation et de recommandations en matière de lois sur les médias, d'accès à l'information et de gouvernance numérique ; sur le renforcement des capacités		

	et la sensibilisation par le biais de formations, d'ateliers et de discussions publiques avec des journalistes, des avocats, des acteurs de la société civile, des étudiants et des institutions publiques ; et sur la mise en œuvre de programme, dont des projets de renforcement de la liberté des médias et de la sécurité des journalistes, notamment à l'aide de mécanismes soutenus par l'UNESCO comme le PIDC et le Fonds mondial pour la défense des médias (GFMD).
Ressources financières :	Contributions des membres, dons et subventions et mécanismes de financement publics et/ou privés.
Coopération avec l'UNESCO :	Le MLF coopère déjà avec l'UNESCO dans le cadre de la mise en œuvre réussie d'un projet soutenu par le PIDC relatif à la réforme des législations sur les discours de haine et sur les médias à Sri Lanka, ainsi que de la mise en œuvre en cours de projets soutenus par l'UNESCO, y compris sous la houlette du GMFD, et l'approbation récente d'un nouveau projet soutenu par le PIDC. Grâce à son expertise en matière d'assistance juridique, de plaidoyer politique et de renforcement des capacités, et à son rôle de plate-forme de mobilisation multipartite, le MLF contribue à la promotion des orientations normatives de l'UNESCO dans les réponses juridiques, réglementaires et politiques apportées aux défis que rencontre le secteur des médias, tout en contribuant aux échanges et aux initiatives régionaux en Asie du Sud.
Décision du Directeur général :	**Admission au statut de consultation**

OCEAN DECADE HERITAGE NETWORK (ODHN)			
Date de création :	2021	*Siège :*	Livjaegergade 25, 3. th, 2100 Copenhague OE Danemark www.oceandecadeheritage.org
Direction :	Mme Athena Trakadas – co-Présidente		
Mission et objectifs :	L'Ocean Decade Heritage Network (ODHN) constitue une plate-forme mondiale qui rassemble les réseaux UNITWIN, les ONG, les institutions et les partenaires de la société civile en vue de veiller à ce que le patrimoine culturel soit reconnu comme une composante essentielle du développement durable de l'océan à l'aide de l'élaboration de programmes, du dialogue sur les politiques et d'activités de plaidoyer.		
Membres :	Particuliers		
Représentation géographique de ses membres :	Internationale		
Structure interne :	La structure de gouvernance de l'ODHN est composée d'une Assemblée générale et d'un Conseil d'administration.		

Activités :	L'ODHN conçoit et coordonne le Programme-cadre pour le patrimoine culturel, une action de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable qui promeut la recherche, les politiques et les pratiques axées sur le patrimoine. Ses travaux incluent des projets de mentorat visant à appuyer la Décennie de l'Océan, des activités de plaidoyer en faveur de l'intégration du patrimoine culturel dans les programmes de développement durable de l'océan, une contribution aux forums mondiaux tels que les réunions des Conférences et des COP des Nations Unies sur l'océan, la rédaction de publications et de notes d'orientation, la formulation de conseils pour les organisations internationales, les ONG et les gouvernements, et l'appui au renforcement des capacités par le biais de conférences, de master classes et de programmes de recherche.
Ressources financières :	Opérations de financement d'associations caritatives, dons en nature et volontariat.
Coopération avec l'UNESCO :	Créé lors de la première réunion de planification de la Décennie de l'Océan (2021-2030), l'ODHN coopère régulièrement avec l'UNESCO, notamment par le biais de processus relatifs à son accréditation dans le cadre de la Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique (2001) et de son rôle de partenaire de la Décennie. L'ODHN dirige le Programme-cadre pour le patrimoine culturel approuvé de la Décennie, qui rassemble 24 projets nationaux et régionaux. À travers ce programme et en collaboration avec la Convention de 2001, l'ODHN a joué un rôle essentiel dans l'intégration du patrimoine culturel dans la Décennie de l'Océan, contribuant ainsi au Défi 10 (« Un océan qui inspire et mobilise »). L'ODHN a contribué à la diffusion des connaissances, au dialogue entre les disciplines et à l'élaboration de politiques, apportant une base solide pour une collaboration accrue avec l'UNESCO.
Décision du Directeur général :	**Admission au statut de consultation**

TIBU MAROC			
Date de création :	2011	*Siège :*	78, Rue Abou Al Mahassine Royani, Maarif Casablanca Maroc tibuafrica.org
Direction :	M. Amine Zariat – Président		
Mission et objectifs :	TIBU Maroc vise à promouvoir l'égalité des chances, l'accès à une éducation inclusive et de qualité, le vivre-ensemble, ainsi que l'insertion socioéconomique des jeunes, en particulier ceux issus de contextes vulnérables, en utilisant le sport comme levier de développement humain, de citoyenneté et de cohésion sociale.		

Membres :	Particuliers
Représentation géographique de ses membres :	Nationale
Structure interne :	La structure de gouvernance de TIBU Maroc est composée d'une Assemblée générale et d'un Bureau exécutif.
Activités :	Les activités de TIBU Maroc portent principalement sur l'éducation, l'inclusion sociale et l'autonomisation des jeunes par le sport. Elles comprennent des programmes d'éducation par le sport visant le développement des compétences de vie courante et de la citoyenneté ainsi que la prévention du décrochage scolaire ; des initiatives en faveur de l'inclusion sociale des jeunes, des femmes, des réfugiés et des personnes en situation de handicap ; des actions favorisant l'insertion professionnelle et l'entrepreneuriat des jeunes, notamment à travers la création de projets et d'entreprises sociales sportives (par exemple, *Sport Social Innovation Lab*) ; ainsi que des initiatives de coopération régionale et internationale, en particulier en Afrique et dans l'espace méditerranéen, visant à promouvoir la mobilité des jeunes, le dialogue interculturel et la coopération sportive (par exemple, *TIBU pour la Méditerranée*).
Ressources financières :	Contributions des membres, services/produits générateurs de recettes, dons ou mécanismes de financement publics et/ou privés.
Coopération avec l'UNESCO :	TIBU Maroc coopère régulièrement avec l'UNESCO, notamment en mettant en œuvre des initiatives ayant bénéficié du patronage de l'UNESCO, telles que l'Académie de leadership féminin dans le sport, et en y contribuant, ainsi qu'en participant en qualité d'observateur au Comité intergouvernemental pour l'éducation physique et le sport (CIGEPS). En tant qu'ONG active à l'échelle nationale et régionale dans les domaines de l'éducation, de l'inclusion sociale et de l'autonomisation des jeunes par le sport, TIBU Maroc s'appuie sur un réseau solide de partenaires institutionnels, publics et privés pour la mise en œuvre de ses actions. Cette coopération déjà établie avec l'UNESCO constitue une base solide pour approfondir cette collaboration et renforcer l'impact des actions de l'Organisation.
Décision du Directeur général :	**Admission au statut de consultation**

TRANSLATION COMMONS			
Date de création :	2015	*Siège :*	30 102 Via Vicenza, San Ramon, California, 94 583 États-Unis d'Amérique translationcommons.org

Direction :	Mme Jeanette Stewart – Fondatrice
Mission et objectifs :	Translation Commons est une communauté de bénévoles composée de professionnels des technologies et des langues qui élaborent des outils et des ressources en collaboration avec des locuteurs natifs du monde entier, afin de favoriser le développement et la pérennité de leurs langues.
Membres :	Particuliers
Représentation géographique de ses membres :	Internationale
Structure interne :	La structure de gouvernance de Translation Commons est composée d'une Assemblée générale des membres, d'un Conseil d'administration, d'un Comité directeur et d'un Comité consultatif.
Activités :	Translation Commons met au point des outils pratiques permettant aux langues autochtones et minoritaires d'accéder à l'espace numérique. Elle contribue à l'acquisition de connaissances mondiales ainsi qu'à des cadres axés sur les politiques (par exemple, les données linguistiques fournies à l'Atlas mondial des langues de l'UNESCO). Elle élabore des ressources éducatives et organise des manifestations publiques en vue de promouvoir la diversité et l'accessibilité linguistiques.
Ressources financières :	Dons, legs et subventions publiques et/ou privées.
Coopération avec l'UNESCO :	Translation Commons entretient une coopération bien établie avec l'UNESCO, qui a été formalisée par un accord de coopération et s'opère dans le cadre de la Décennie internationale des langues autochtones (2022-2032). Cette coopération s'est notamment traduite par la contribution de Translation Commons à l'élaboration du Plan d'action mondial de la Décennie et par l'organisation conjointe d'activités de sensibilisation et d'échange de connaissances. L'expertise technique de Translation Commons, son réseau mondial de bénévoles et son approche axée sur les communautés locales viennent appuyer les activités de l'UNESCO dans les domaines du multilinguisme, de l'inclusion numérique, du patrimoine culturel autochtone et des technologies linguistiques. Ses contributions à des initiatives telles que l'Atlas mondial des langues et la Feuille de route pour les technologies linguistiques jettent des bases solides pour la poursuite de cette collaboration.
Décision du Directeur général :	**Admission au statut de consultation**

WORLD COUNCIL ON INTERCULTURAL AND GLOBAL COMPETENCE			
Date de création :	2020	*Siège :*	4142 Wallingford Place, Durham North Carolina 27707 États-Unis d'Amérique iccglobal.org
Direction :	Mme Darla Deardorff – Présidente		
Mission et objectifs :	Le World Council on Intercultural and Global Competence a pour mission de mettre en relation les chercheurs et les professionnels de différentes disciplines, langues et pays afin de faire progresser les connaissances, la recherche et les pratiques relatives aux compétences interculturelles à l'échelle mondiale.		
Membres :	Particuliers		
Représentation géographique de ses membres :	Internationale		
Structure interne :	La structure de gouvernance du World Council on Intercultural and Global Competence est composée d'un Conseil d'administration, qui peut constituer un Comité exécutif et un Comité permanent et qui élit les membres du Bureau (Président, Trésorier et Secrétaire).		
Activités :	Les activités du World Council on Intercultural and Global Competence sont axées sur la mise en place de collaborations et sur l'organisation de forums et d'ateliers dans le domaine de la recherche qui rassemblent des universitaires, des professionnels et des étudiants du monde entier en vue de faire progresser les compétences interculturelles. L'une de ses initiatives phares est la promotion des cercles de discussion de l'UNESCO, méthode qui a été mise au point dans le cadre d'une collaboration entre l'UNESCO et la Présidente fondatrice du World Council, Mme Darla K. Deardorff, et qui vise à favoriser les compétences interculturelles dans divers contextes.		
Ressources financières :	Dons, legs, subventions et mécanismes de financement publics et/ou privés, et services/produits générateurs de recettes.		
Coopération avec l'UNESCO :	Le World Council on Intercultural and Global Competence a démontré sa capacité à faire progresser les priorités de l'UNESCO en matière de dialogue interculturel, d'inclusion et de citoyenneté mondiale par le biais d'activités de production de connaissances, de perfectionnement professionnel et d'établissement de réseaux internationaux. Sa coopération avec l'Organisation a notamment porté sur la mise au point et la diffusion de la méthode des cercles de discussion de l'UNESCO, ainsi que sur des travaux conjoints encore en cours concernant l'intégration des étudiants migrants dans l'enseignement supérieur et l'élaboration d'un cadre de compétences interculturelles pour les initiatives de promotion		

	des compétences numériques. Le World Council a également servi de tribune à l'UNESCO pour présenter les dernières publications et les projets en cours de l'Organisation à ses membres, et a favorisé la participation de jeunes leaders du programme « Jeunesse pour la paix » à son Forum mondial annuel. D'importantes possibilités de coopération ont été identifiées dans les domaines du dialogue interculturel, de l'inclusion, de la lutte contre le racisme et des compétences interculturelles.
Décision du Directeur général :	**Admission au statut de consultation**

PARTIE III

NOUVELLES FONDATIONS ADMISES AUX RELATIONS OFFICIELLES

Fiches individuelles

FONDATION MOHAMMED VI POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT			
Date de création :	2001	*Siège :*	Avenue Mohammed VI, rue El Madani Ibn Houssaini, 5679 Rabat - Maroc fm6e.org
Direction :	Mme Nouzha Alaoui – Présidente déléguée		
Mission et objectifs :	La Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement a pour mission de promouvoir la protection de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie dans une perspective de développement durable. Elle agit à travers la sensibilisation et l'éducation du public, en particulier de la jeunesse, le renforcement des capacités des acteurs publics et privés, le soutien à la recherche et aux études ainsi que la promotion de partenariats aux niveaux national et international.		
Membres :	Particuliers et institutions		
Représentation géographique de ses membres :	Nationale		
Structure interne :	La Fondation dispose d'un Conseil d'administration et d'un Bureau exécutif.		
Activités :	Les activités de la Fondation s'articulent autour de plusieurs axes, notamment la conception et la mise en œuvre de programmes d'éducation au développement durable, tels que *Éco-écoles* et *Jeunes reporters pour l'environnement*, ainsi que la formation des enseignants, des éducateurs et des jeunes aux enjeux liés au climat, à l'océan et à la biodiversité. Elles incluent également le développement de partenariats avec des institutions et universités spécialisées, des actions de plaidoyer, ainsi que des initiatives innovantes reliant l'environnement, le sport, la transformation numérique et l'éthique de l'IA, tout en favorisant l'implication active des jeunes à travers des initiatives telles que l'*African Youth Climate Hub* et l'*African Youth Research Challenge*.		
Ressources financières :	Contributions des membres, dons publics et privés, subventions publiques et privées		
Coopération avec l'UNESCO :	En tant qu'acteur de référence dans les domaines de l'éducation au développement durable et de la protection de l'environnement, la Fondation s'inscrit dans une dynamique de coopération déjà établie avec l'UNESCO, reposant sur des actions conjointes pour l'éducation au développement durable, les sciences océaniques, la jeunesse et la priorité		

	globale Afrique. Cette coopération se traduit notamment par sa participation au Partenariat pour une éducation plus verte et son adhésion à l'Alliance pour la Décennie de l'Océan, ainsi que par l'organisation d'événements et d'activités dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable. Elle s'exprime également dans le domaine de la jeunesse, au Maroc comme à l'échelle internationale, à travers le Réseau UNESCO de jeunes pour l'action en faveur du climat (YoU-CAN), dont la Fondation est membre.
Décision du Directeur général :	**Admission aux relations officielles**

FONDATION POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE CULTUREL DE RABAT			
Date de création :	2010	*Siège :*	1, Angle Avenue Mansour Eddahbi et avenue Mohammed V, 20 542, Rabat - Maroc fspcrabat.ma
Direction :	Mme Nizha Alaoui – Secrétaire générale		
Mission et objectifs :	La Fondation pour la sauvegarde du patrimoine culturel de Rabat a pour mission l'éducation et la sensibilisation des citoyens aux enjeux de la protection du patrimoine culturel matériel et immatériel, et la mobilisation de l'ensemble des acteurs pour s'engager davantage en faveur de la sauvegarde du patrimoine culturel de Rabat.		
Membres :	Particuliers		
Représentation géographique de ses membres :	Nationale		
Structure interne :	La Fondation dispose d'une Assemblée générale et d'un Conseil d'administration.		
Activités :	La Fondation pour la sauvegarde du patrimoine culturel de Rabat agit autour de trois axes fondateurs : éduquer, sensibiliser et fédérer. Elle développe des programmes éducatifs et culturels destinés au grand public, notamment aux jeunes, afin de renforcer le lien avec le patrimoine et d'encourager sa préservation. Ses actions incluent des programmes pour 20 000 élèves par an, la création d'outils pédagogiques et numériques, des ateliers de formation pour enseignants et professionnels, ainsi que plus de 600 visites guidées. La Fondation mène également des activités pluridisciplinaires et participe à la numérisation du patrimoine documentaire de Rabat.		
Ressources financières :	Contributions des membres, dons publics et privés, subventions publiques, aides du secteur privé et aides reçues d'une partie étrangère pour la réalisation de ses objectifs		

Coopération avec l'UNESCO :	La Fondation entretient avec l'UNESCO une coopération structurée et dynamique, fondée sur des objectifs communs en matière d'éducation, de sensibilisation, de renforcement des capacités et de sauvegarde du patrimoine culturel. Cette collaboration se traduit notamment par la mise en œuvre du programme « Je découvre mon patrimoine », élaboré à partir du kit éducatif de l'UNESCO *Le patrimoine mondial entre les mains des jeunes*, ainsi que par un accord de partenariat pour la préservation du patrimoine culturel de Rabat, dont les activités bénéficient également à plusieurs pays africains. Elle s'incarne aussi dans plusieurs initiatives conjointes en faveur du patrimoine culturel africain, telles que les ateliers « *African Heritage Sites Facing Climate Change* » et l'exposition consacrée au patrimoine mondial africain organisée à l'occasion de la Coupe d'Afrique des nations 2025.
Décision du Directeur général :	**Admission aux relations officielles**

PARTIE IV

FONDATIONS DONT LES RELATIONS OFFICIELLES AVEC L'UNESCO ONT ÉTÉ RENOUVELÉES

Fiches individuelles

FUNDACIÓN CELESTE		
Date de création :	2010	*Siège* : Montevideo (Uruguay)
Relations officielles avec l'UNESCO :	2013 – admission	
Mission et objectifs :	La Fundación Celeste a pour objectif de promouvoir la valeur éducative et sociale du sport en tant qu'outil de développement global des enfants, des adolescents et des jeunes, en particulier ceux qui sont en situation de vulnérabilité. Elle met en œuvre des programmes de sport au service du développement qui visent à promouvoir l'inclusion dans l'éducation, l'éducation fondée sur les valeurs, l'inclusion sociale et l'acquisition de compétences de la vie courante, grâce à des initiatives locales associant activités sportives et soutien éducatif.	
Coopération avec l'UNESCO :	Créée par des membres de l'équipe d'Uruguay de la Coupe du monde de football 2010, la Fundación Celeste a continué de mettre en œuvre des activités en étroite adéquation avec les objectifs de l'UNESCO dans le domaine du sport au service du développement. À travers ses programmes, la Fondation favorise l'inclusion dans l'éducation, l'éducation fondée sur les valeurs, l'inclusion sociale et l'acquisition de compétences de la vie courante par le sport, en mettant particulièrement l'accent sur les enfants, les adolescents et les jeunes en situation de vulnérabilité. Ces initiatives, mises en œuvre par le biais d'un réseau national couvrant les 19 départements de l'Uruguay, ont bénéficié à plus de 8 000 filles et garçons. De récents échanges avec la Fondation ont fait apparaître des possibilités de renforcer la coopération avec le Bureau de l'UNESCO à Montevideo dans les domaines de l'éducation fondée sur les valeurs par le sport, de la promotion d'un sport sûr, de l'égalité des genres, de l'inclusion sociale et du développement de la jeunesse, notamment dans le cadre de l'initiative « En forme pour la vie ».	
Décision du Directeur général :	**Renouvellement des relations officielles**	

FONDATION DU RÉSEAU DES VILLES INDIENNES DU PATRIMOINE (IHCN-F)		
Date de création :	2006	*Siège* : Mysore (Inde)
Relations officielles avec l'UNESCO :	2013 – admission	

Mission et objectifs :	La Fondation du Réseau des villes indiennes du patrimoine (IHCNF) a pour objectif de réunir les villes historiques indiennes sur une plate-forme commune afin qu'elles échangent connaissances, expériences et bonnes pratiques dans les domaines de la conservation du patrimoine et du développement urbain durable. Elle soutient la sauvegarde et l'utilisation durable du patrimoine culturel et naturel et promeut des approches de l'aménagement et du développement urbains axées sur le patrimoine.
Coopération avec l'UNESCO :	Créée à la suite d'une initiative de l'UNESCO lancée par le Bureau de New Delhi en 2006, l'IHCN-F demeure une importante plate-forme d'échange de connaissances, d'assistance technique et de renforcement des capacités dans les domaines de la conservation du patrimoine et du développement urbain durable, y compris grâce à la promotion d'approches conformes à la Recommandation de l'UNESCO concernant le paysage urbain historique. La Fondation a continué de contribuer aux activités de l'Organisation dans ces domaines, notamment par l'élaboration d'un règlement relatif au patrimoine pour le site du patrimoine mondial de Velha Goa, par des initiatives de conservation des ouvrages hydrauliques historiques de l'Uttarakhand, ainsi que par la conservation et la revitalisation du karez (système d'irrigation) de Bidar, dans l'État du Karnataka. Ces initiatives favorisent la conservation du patrimoine, les pratiques de gestion durable et l'intégration de considérations relatives au patrimoine dans les cadres de développement durable et de résilience urbaine.
Décision du Directeur général :	**Renouvellement des relations officielles**

AGENCE MONDIALE ANTIDOPAGE (AMA)		
Date de création :	1999	*Siège* : Montréal (Canada)
Relations officielles avec l'UNESCO :	2006 – admission	
Mission et objectifs :	L'Agence mondiale antidopage (AMA) a pour but de promouvoir, coordonner et surveiller au plan international la lutte contre le dopage dans le sport sous toutes ses formes. Elle entend favoriser une culture du sport exempte de dopage en élaborant des politiques et des normes de lutte contre le dopage et en les harmonisant, en soutenant leur mise en œuvre par les gouvernements et les organisations sportives, et en promouvant l'intégrité et l'équité dans le sport.	
Coopération avec l'UNESCO :	La collaboration entre l'UNESCO et l'AMA est formellement énoncée dans la Convention internationale contre le dopage dans le sport. En sa qualité d'organisation consultative auprès de la Conférence des Parties (COP), en vertu de l'article 29 de la Convention, l'AMA reste un partenaire essentiel du dispositif mondial de lutte contre le dopage et continue de	

	coopérer étroitement avec l'UNESCO à l'appui de la mise en œuvre de la Convention. Cette coopération se traduit par la participation de l'AMA aux réunions de gouvernance de la Convention, dans le cadre du processus statutaire d'amendement des annexes I et II de la Convention, de l'examen des modalités de financement public et de la consultation sur le processus de réforme en cours de la Convention (ce qui inclut la participation de l'AMA aux réunions des groupes de travail à composition non limitée).
Décision du Directeur général :	**Renouvellement des relations officielles**